

4) Marchés pour combustible: Bureau d'achat de chauffage du collège a déjà bien de passer avec

L'E.D.F. sur un marché de 800.000 fr. pour fourniture de coke.

Le Conseil Municipal

- autorise le Maire à passer un marché avec l'E.D.F. pour fourniture de coke pour le chauffage du collège.

- dit que la dépense sera payée sur le crédit inscrit au BP 1955 Chap. XXI art 10.  
adopté à l'unanimité.

Pour le chauffage de la Mairie, à la suite d'un appel d'offre, la société "Calles" a fait les plus bas.

Le Conseil Municipal.

- autorise le Maire à passer commande avec la St Calles pour fournir le chauffage nécessaire au chauffage de l'Hôtel de Ville pour la période 1957-1958.  
adopté à l'unanimité.

8) Prévention d'avances sur marché à la Coopérative de Reconstruction de la Mairie  
avant en 1953

demande le financement par titres de la reconstruction du marché (54 millions). Elle avait déjà décidé de consacrer les titres et de dégrèver des sommes nécessaires au paiement des travaux par prélevement sur les disponibilités financières de la Ville. Un crédit de 50 millions fut inscrit dans le budget de la Ville chap. XXXV art 4.

Depuis lors, la Ville a dû accepter le financement en titres:

- de la reconstruction du marché (38 millions)

- de la construction de 24 maisons familiales (49 millions).

Les disponibilités de la Ville ne sont pas suffisantes pour répéter l'opération prévue pour le marché.

Approuvé le

11.12.54 -

540099

existence des chantiers et la poursuite des travaux de la ville de Montréal. La détermination de la Corporation est à l'heure actuelle de s'assurer que le fonds nécessaire au paiement des intérêts mensuels des emprunts.

décide :

- de verser au plus tôt à la Société Corporation de construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques, le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques, le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques.

Le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques, le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques.

Le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques, le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques.

Le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques, le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques.

Adopté à l'unanimité.

Le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques, le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques.

Le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques, le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques.

Le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques, le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques.

Le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques, le montant de la somme de \$100,000.00 en vue de la construction de l'Église catholique de la paroisse de Saint-Jacques.

dépenses d'entretien tout en facilitant l'accès à Papeau, station balnéaire en pleine reconstruction".

M. Rogozni propose que l'étude du budget soit reportée au lendemain en raison de l'heure tardive.

Cette proposition est repoussée par 15 voix contre 10.

## Budget primitif 1955.

M. Seballe présente à la commission des finances rappelle que le budget est en état de prévision de recettes et de dépenses. Cela qui est présentée par le paraître élève. Il est en raison d'un crédit de 100 millions inscrit en recettes, et en dépenses des dommages de guerre; somme nécessaire pour la construction de la salle des Ingria.

D'autre part, 9 millions de recettes accidentelles y figurent:  
Chapitre VII art 7: Subvention pour Malikoff: 4 millions

" " art 8: Subvention des Bourses de Sécurité Sociale: 5 millions

ainsi que 11 millions de dépenses accidentelles.

Il propose de passer immédiatement à la discussion des chapitres et articles.

M. Papeau demande le parole et fait un exposé montrant l'influence de la politique gouvernementale sur les budgets des communes.

Lui et son collègue Guichon votent contre le budget.

M. le Maire refuse de voter aux voix sur vote de M. Papeau et Guichon qui il s'agit à l'indiana politique.

Chapitre V article 1: M. le Maire propose l'adoption de la délibération suscitée.

Secrètes